



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 19 FEVRIER 2025 - N° 2025/26

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 03 février 2025

Date affichage : 20 février 2025

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Claire LEGER, Christophe METREAU, Carine MOULY-MESAGLIO, Gaëtan BUREAU, Marc LIONARD, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

Excusées : Annie CHARRASSIER (donne pouvoir à Ghislaine GUILLEMAIN), Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Ghislaine GUILLEMAIN

OBJET : Programme 55 – Convention de construction du 02 août 1988 avec la SEMIS

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que par convention de construction du 02 août 1988, la commune a confié à la SEMIS (Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge) la construction et l'exploitation de 4 logements locatifs sociaux.

Sur la base des comptes de l'opération arrêtés au 31/12/2023 qui nous a été soumis, le résultat comptabilisé par la SEMIS au 31/12/2023 s'élève à 8 960,85€ pour l'exercice 2023.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les comptes de l'opération arrêtés au 31/12/2023 laissant apparaître un bénéfice de 8 960,85€ pour la commune de Montguyon.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** le bilan et le compte de résultat 2023 certifiés conformes par le Commissaire aux Comptes

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

